



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE de Nouvelle Aquitaine Savate B. F. et D. A. du 01 Octobre 2017

Salle du Mascaret , Allée des associations 33240 St Andrée de CUBZAC

L'assemblée générale débute à 16h10

Ordre du jour :

- 1 - Election (ou cooptation) de nouveaux membres au comité directeur en raison des démissions de la présidente Mlle GRENIER-GEN Hélène et des membres du comité directeur Mr FRAIGNEAU Jacques et Mme DAULON Annie.**
- 2 - Constitution d'un nouveau bureau.**
- 3 – Présentation pour acceptation par l'A.G. du Président par le Comité Directeur.**

Membres du comité directeur présents : Mr BARRERE Stéphane (président par intérim), Mr BEYRET David (Secrétaire général), Mr BIBARD Clément (Trésorier), Mr THEVENON Herbert (Vice-trésorier), Mlle BENESSE-Meunier (Membre), Mlle TOURRILHES Virginie (Membre), Mlle PEREZ-DIGON Josefina (Membre), Mme PASQUET Maryline (Membre), Mr NICOLAS Patrick (Membre), Mr BOURGADE Jean-Gabriel (Membre) et Mme KLYMENKO Levgniia (Membre).

Membres du comité directeur excusés : Mlle AGARD Capucine (Vice-présidente représenté par Mlle PEREZ-DIGON), Mr MASSELIN Eric (Membre), Mr GIRAUD Guillaume (membre), Mr OLIVIER Laurent (Membre représenté par Mr BIBARD).

Membres du comité directeur non excusés : Mme AUGEREAU Amandine (Membre) et Mr HAMLILI Abboutalibe.

Délégués départementaux présents : Mme PEREZ-DIGON Josefina (CD33), Mr THEVENON Herbert (CD33), Mr TRELA Stefan (CD33), Mr TESSERON Sébastien (CD16), Mme PASQUET Maryline (CD16), Mr MONTEAU Fred (CD16), Mr MARTINEZ Patrice (CD40), Mr FRAIGNEAU Jacques (CD24), Mme DAULON Annie (CD24), Mr BRET Jean-Christophe (CD24)

Les effectifs des licenciés par département sont ceux communiqués par la FFSBF&da pour la saison 2016-2017. Ils vont permettre de déterminer le nombre de voix par délégués départementaux (voir statuts article 8)

CD 33 (GIRONDE) : 3/3 des 1360 licenciés soit 19 voix (7 voix, 6 voix, 6 voix)

CD24 (DORDOGNE) : 3/3 des 412 licenciés soit 9 voix (3 voix, 3 voix, 3 voix)

CD16 (CHARENTE) : 3/3 des 590 licenciés soit 11 voix (4 voix, 4 voix et 3 voix)

CD40 (LANDES) : 1/3 des 472 licenciés soit 4 voix sur 10 (4 voix, 0, 0)

Total : 2520 licenciés représentés sur 4320 (Statistiques du site de la FFSBF&da)

Quorum : 4 départements représentés et 1391 licenciés représentés minimum

Le quorum étant respecté (nombre de départements représentés = 1/3 du total + Nombre de licenciés représenté > 1/3 du total), l'assemblée peut débiter.

16h20 : Discours du président par intérim

Le président par intérim Mr BARRERE Stéphane est ravi de la présence des délégués départementaux à la deuxième assemblée générale de la ligue Nouvelle-Aquitaine. Il rappelle qu'elle a pour but de compléter le comité directeur mais aussi de réorganiser le bureau suite à la démission de la présidente Mlle GRENIER-GEN Hélène et des membres Mr FRAIGNEAU Jacques et Mlle DAULON Annie car il est impossible de modifier le nombre des membres du comité directeur en cours de mandat. De plus, son élection à la présidence de la Ligue lui permettra de signer les conventions notamment celles LIGUE/DTN/DRJSCS pour la constitution d'une équipe technique régional et LIGUE/STAPS pour ce qui concerne la formation au C.Q.P. Savate BF et D.A. des étudiants de premier cycle UFR STAPS.

Trois personnes ont présenté leurs candidatures : Mlle BONDAT Dorothée (BFCP 24), Mlle LECCESE Tonia (Team FF33) et Mr DUBOIS Jean (Boite des Champs 79).

Il est précisé que compte tenu du fait que Mr Dubois n'est pas titulaire de 3 licences consécutives mais de deux, il est proposé que le Comité Directeur le coopte en attendant qu'il ait la capacité de se présenter aux élections la saison prochaine.

Le secrétaire fait procéder au vote par bulletin secret selon les modalités de l'article 8 des statuts de la ligue.

16h30 : Résultat du vote

Mlle BONDAT Dorothée est élu à 41 voix pour et 2 contre

Mlle LECCESE Tonia est élu à 41 voix pour et 2 contre

Mr DUBOIS Jean est élu à l'unanimité. Cependant Mr DUBOIS n'ayant pas 3 années de licences FFSBF&da consécutive (voir Article 11 des statuts), il est élu membres du comité directeur par cooptation (sans pouvoir de vote).

Une fois constitué un nouveau comité directeur de 20 Membres, il se retire pour désigner un nouveau bureau à soumettre au vote à l'assemblée générale.

Liste proposée à l'assemblée générale

Mr BARRERE Stéphane (président)

Mlle AGARD Capucine (Vice-présidente)

Mlle PEREZ-DIGON Josefina (Vice-présidente)

Mr THEVENON Herbert (Vice-président)

Mr BEYRET David (Secrétaire générale)

Mr BIBARD Clément (Trésorier)

Le secrétaire fait procéder au vote par bulletin secret selon les modalités de l'article 8 des statuts de la ligue.

16h40 : Résultat du vote

Mr BARRERE Stéphane est élu au poste de président à 36 voix pour, 1 vote contre et 6 votes blanc

Mlle AGARD Capucine est élu au poste de vice-présidente à 37 voix pour et 6 votes blanc

Mlle PEREZ-DIGON Josefina est élu au poste de vice-présidente à 37 voix pour et 6 votes blanc

Mr THEVENON Herbert est élu au poste de vice-président à 36 voix pour, 1 vote contre et 6 votes blanc

Mr BEYRET David est élu au poste de secrétaire générale à 37 voix pour et 6 votes blanc

Mr BIBARD Clément est élu au poste de trésorier à 37 voix pour et 6 votes blanc.

L'assemblée générale se retire. Le comité directeur procède au vote pour la décision suivante : Voulez-vous donner au président Mr BARRERE Stéphane l'autorité nécessaire pour signer au nom de ligue et de son comité directeur les conventions ?

Décision voté à l'unanimité

Le président Mr BARRERE Stéphane remercie l'ensemble du comité directeur et de l'assemblée générale pour le bon déroulement des votes et pour cette confiance qu'on lui accorde et jure qu'il en fera bon usage lors des actions de développement de la ligue.

Fin de l'assemblée générale à 17h

Fait à St André de CUBZAC le 01 Octobre 2017


Le président

Mr BARRERE Stéphane

Le secrétaire général

David BEYRET

BEYRET DAVID

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BEYRET', with a long horizontal stroke extending to the right.